

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LÉVIGNAC-SUR-SAVE

Par arrêté n°2026_11_DAT_AR du 16 septembre 2026, le Président de la Communauté d'Agglomération Le Grand Ouest Toulousain a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de Lé vignac-sur-Save.

**L'enquête publique se déroulera
du Vendredi 9 octobre à 9h au lundi 9 novembre 2026 à 17h**

**M. MONNOT, Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse,
recevra à la mairie de Lé vignac-sur-Save lors de deux permanences :**

Vendredi 9 septembre 2026, de 9h à 12h

Lundi 9 novembre 2026, de 14h à 17h



Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique :

- Sur le site Internet : <https://www.registre-numerique.fr/ep-ra1-levignac>
- En format papier à la **mairie de Lé vignac-sur-Save** (Place de la mairie 31530 Lé vignac-sur-Save) et au siège du Grand Ouest Toulousain (10 rue François Arago à Plaisance-du-Touch), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- En format numérique à la **mairie de Lé vignac-sur-Save**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Au format papier sur le registre d'enquête disponible **en mairie de Lé vignac-sur-Save et au siège du Grand Ouest Toulousain** ;
- **Par courrier au commissaire enquêteur** à : M. Le Commissaire-enquêteur, Le Grand Ouest Toulousain, 10 rue François Arago, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH ;
- Par courrier électronique à : ep-ra1-levignac@scan.registre-numerique.fr
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/ep-ra1-levignac>

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

A l'issue de l'enquête publique et après prise en compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur (disponibles pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête sur le site Internet www.grandouesttoulousain.fr, à la **mairie de Lé vignac-sur-Save et au siège du Grand Ouest Toulousain**), l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU de Lé vignac-sur-Save pourra être soumise à la délibération du Conseil communautaire.